



FORMATION CONTINUE 2024

VISIOCONFERENCE

CYCLE DROIT DU TRAVAIL

3 sessions indépendantes les unes des autres

Ludivine BOISSEAU
Avocat
Barreau de Lyon
et
Anne-Sophie CLAUD
Avocat
Pragmatis Conseil

80€ la séance
60€ / - 2 ans

SESSION 1

DECRYPTER UN BULLETIN DE SALAIRE

Vendredi 27 septembre
De 9h30 à 12h30

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de lire un bulletin de paie et décrypter les éléments pour mieux les appréhender.

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

- Propos introductifs
- Savoir lire l'entête du bulletin de paie
- Savoir lire le haut du bulletin de paie
- Appréhender la partie cotisations et contributions
- Savoir lire le pied de bulletin de paie
- Focus sur le compteur
- Questions/réponses/échanges

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

SESSION 2

LE REGIME SOCIAL ET FISCAL DES INDEMNITES DE RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Vendredi 27 septembre
De 14h00 à 17h00

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Faire le point sur le traitement des indemnités de rupture ;
- Avoir les bons réflexes en paie ;
- Assurer un traitement optimisé, optimal et sécurisé ;
- Identifier le coût ou le gain réel d'une rupture ;
- Donner des conseils pour constituer sereinement la base de documentation permettant d'apporter rapidement les réponses circonstanciées à toute demande de justification de la part des salariés ou de l'URSSAF.

Pré requis : Être avocat

Programme :

Partie 1 : Dispositions légales et réglementaires des régimes social et fiscal

- Assujettir et calculer
- La transaction
- La prise d'acte de la rupture du contrat de travail
- La résiliation judiciaire du contrat de travail
- Outplacement
- Sommes issues des contentieux
- Sommes à devoir poste départ hors cadre d'une décision de justice
- Sommes à devoir poste départ suite à décision de justice
- Illustrations avec présentation en paie

Partie 2 : Préparer un contrôle URSSAF

- Documents à remettre au salarié lors de son départ,
- Les justificatifs à fournir à l'URSSAF lors d'un contrôle,
- Les principaux risques de redressement et argumentation

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

SESSION 3

TECHNIQUE DE PAIE : GESTION DES ABSENCES, PAIEMENT DES CONGES PAYES, INDEMNITES DE RUPTURE

**Vendredi 4 octobre
De 9h30 à 12h30**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Avoir une approche technique de la paie ;
- Identifier les anomalies en paie des forfaits jours ;
- Comprendre l'absence du salarié et l'impact sur le salaire ;
- Connaître la gestion des congés payés en paie : assiette et paiement ;
- Appréhender les indemnités de rupture et la sortie du salarié.

Pré requis : Être avocat

Programme :

- Propos introductifs
- Les forfaits jours – gestion spécifique en paie
- La gestion des absences
- La maladie
- Les congés payés
- Les indemnités de rupture et la sortie du salarié

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA (anciennement EDASOP) aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52

Date de création : 10/09/2024

Mise à jour : 10/09/2024